



ATELIER n°2

Les contraintes liées à la mise en œuvre du CUT

Les contraintes à la mise en place d'un CUT

La mise en place du CUT doit prendre en compte les spécificités locales.

Nécessité de faire un **état des lieux**



- Recensement des entités publiques concernées
- Existence ou non de comptes bancaires dans les banques commerciales
- Soutien politique
- Textes juridiques

Les contraintes à la mise en place d'un CUT

La mise en place du CUT doit prendre en compte les spécificités locales.

Nécessité de faire un **état des lieux**



- Organisation administrative :
- Existence d'un réseau de comptables
- Existence d'un service centralisateur et/ou gestionnaire de la trésorerie et de la dette
- Existence ou non d'une informatisation financière et comptable
- Qualité du suivi budgétaire et comptable

Les contraintes à la mise en place d'un CUT

La mise en place du CUT doit prendre en compte les spécificités locales.

Nécessité de faire un état des lieux



- Existence ou non de succursales des banques commerciales et de la banque centrale au plan local
- Niveau de développement technologique du secteur bancaire
- Mode de fonctionnement des systèmes de règlement et de compensation
- Capacité des banques et de la Banque centrale à tenir le CUT et/ou des comptes d'opérations
- Existence de moyens de paiement dématérialisés
- Choix en matière de placement

Les contraintes à la mise en place d'un CUT

La mise en place du CUT implique de définir les besoins et les objectifs

Le degré souhaité de centralisation



- Choix d'une organisation : plus ou moins de centralisation
- Choix de la mise en place ou non d'une structure spécialisée pour le suivi de la dette et de la trésorerie

Les contraintes à la mise en place d'un CUT

La mise en place du CUT implique de définir les besoins et les objectifs

Le périmètre du CUT



- Les administrations d'Etat
- Les collectivités territoriales
- Les établissements publics
- Autres

Les contraintes à la mise en place d'un CUT

La mise en place du CUT implique de définir les besoins et les objectifs

La structure du CUT



- Où est ouvert le CUT ?
- Existence ou non de comptes d'opérations
- Existence ou non de comptes ouverts dans les banques commerciales
- Les opérations hors CUT :
 - Les opérations en devises
 - Les bailleurs de fonds

Les contraintes à la mise en place d'un CUT

La mise en place du CUT implique de définir les besoins et les objectifs

Les outils



- Les outils de suivi budgétaire et comptable
- Les outils de prévision et d'annonce
- Le reporting bancaire
- Informatisation des échanges
- Les indicateurs

Les contraintes à la mise en place d'un CUT

La mise en place du CUT implique de définir des étapes

Les étapes



- La mise en place d'un fondement juridique (légal/règlementaire) permettant de couvrir tout le périmètre.
- L'information et la formation des acteurs
- La mise en place de conventions avec les banques
- La mise en place des outils informatiques et comptables

Les contraintes à la mise en place d'un CUT

La mise en place du CUT implique de définir des étapes



- La mise en place d'échanges dématérialisés
- La mise en place d'outils de placement
- La mise en place d'outils de gestion prévisionnelle et d'annonce

Les contraintes à la mise en place d'un CUT

La mise en place du CUT peut être progressive et s'adapter à l'évolution du contexte et des outils mis à disposition



- D'abord la mise en place d'un CUT avec une gestion de trésorerie « simple »
- Puis, mise en place d'une gestion plus active et optimisée, avec un système d'annonce et des placements plus attractifs

•OU

- Démarrage du CUT sur un périmètre restreint qui s'élargit peu à peu